

«La COREL ne s'arrête pas aux limites de l'agglomération»

Interview de Gustave Muheim, syndic de Belmont-sur-Lausanne, qui est depuis janvier dernier le nouveau président de l'association des communes de la région lausannoise (COREL).

Depuis son bureau de syndic de Belmont-sur-Lausanne, Gustave Muheim jouit d'un panorama exceptionnel sur la région lausannoise. Au propre comme au figuré. A la tête de la COREL depuis janvier, rien n'échappe plus en effet à son regard sur cette association de 27 communes débordant largement le cadre de l'agglomération. Président pendant quatre ans du secteur est de la COREL, Gustave Muheim découvre désormais mieux ce qui fait le potentiel d'une union de partenaires riches de leurs différences et de leur complémentarité, tous animés de la même recherche d'un dynamisme puisé dans les réalités socio-économiques d'aujourd'hui, c'est-à-dire portant bien au-delà des frontières communales, ces limites ancestrales faussement rassurantes. Interview.

La COREL peine à se défaire de sa réputation d'amicale de syndics. Qu'allez-vous faire pour la démarquer de cette image qui lui colle à la peau?

Ce n'était pas obligatoirement tout faux à une certaine époque. Il est vrai que les actions qui ont été entreprises étaient difficiles à médiatiser. La COREL a pourtant fait énormément de choses. Mais elle n'a pas su les montrer. Je vais m'efforcer d'améliorer cette lisibilité. En faisant tout



Gustave Muheim sur ses terres, face au bâtiment de l'administration de la commune de Belmont dont il est le syndic. (Photo Jean-Paul Maeder)

FERBLANTERIE
REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES
COUVERTURE
INSTALLATIONS SANITAIRES

MARMILLOD SA
MAÎTRISES FÉDÉRALES
DEPUIS 1950

AV. DES OISEAUX 10
1018 LAUSANNE
TÉL. 021 646 84 37
FAX 021 648 15 34

pour nous vendre mieux non seulement auprès de la population, mais aussi auprès des conseils communaux et même des municipalités.

D'une manière générale, j'ai déjà pu constater beaucoup de bonne volonté. On dira bien sûr que nous sommes au début d'une législature et que tout le monde a envie d'aller de l'avant. Mais tout de même, j'ai le sentiment que les gens sont désormais conscients qu'ils ne vont plus pouvoir décemment raisonner selon l'esprit local.

Mieux communiquer

L'association est perçue de manière sensiblement différente dans les communes de l'ouest que dans celles de l'est. Cela ne s'explique-t-il que par le fossé des ressources financières caractérisant ces deux ensembles?

Non. D'ailleurs Belmont-sur-Lausanne, qui se trouve dans l'est, n'est pas ce qu'on

peut appeler une commune riche. Elle est même la plus pauvre de son secteur, avec un régime de taxes relativement élevé. Fiscalement, elle est considérée comme équivalant à la commune de Lausanne. La différence d'état d'esprit entre l'ouest et l'est s'explique plutôt par la culture politique assez particulière qui s'est développée dans l'ouest. Les communes de cette région ont pris l'habitude, depuis une vingtaine d'années, de se rencontrer très régulièrement à travers un bureau intermunicipal. Mensuellement, tous les syndics ou délégués municipaux partagent ainsi leurs problèmes et essaient d'optimiser leur fonctionnement. Il en résulte une cohésion supplémentaire. Je comprends parfaitement que ces personnes aient envie de continuer à travailler de la sorte. Chez elles, la COREL ne s'insère donc pas en tant qu'organisation supplémentaire, mais dans le bureau intermunicipal.

(Suite en page 17)

En compagnie de notre secrétaire général, Denis Décosterd, je vais aller rencontrer les 27 municipalités de la COREL, ainsi que les conseils communaux qui le désirent. Il s'agira donc de refaire une tournée générale de tous les membres pour présenter l'association aux nouveaux élus, mais aussi aux anciens qui n'ont peut-être jamais trop bien su ce que nous étions.

Justement, la COREL, c'est quoi, concrètement?

C'est une association visant à coordonner au niveau de la région de nombreuses actions sociales, économiques ou en matière d'équipement. Si l'on veut hiérarchiser les objectifs, je citerai en premier **notre plate-forme des affaires sociales**. Elle a été constituée il y a un an environ. Elle s'occupe, sur le terrain, de prévention de la toxicomanie. Elle est aussi en train d'activer un groupe « emploi » afin d'examiner de manière approfondie ce qui peut être entrepris dans ce domaine au niveau intercommunal. Puis, plate-forme nouvelle, celle de la petite enfance est porteuse de nombreuses attentes. Sa tâche va consister à déterminer les besoins qui sont latents ou mal exprimés et voir dans quelle mesure des dispositions pourront être mises en place par les communes ou entre les communes.

Cela dit, l'autre **plate-forme très importante de la COREL est évidemment celle de l'économie**. Je crois même que c'est toute l'action future de notre association qui doit se lire à travers elle. Nous avons jusqu'à présent travaillé à l'élaboration des gros documents techniques et administratifs qui sont indispensables quand on veut lancer une promotion économique digne de ce nom. Il importe en effet de savoir ce que l'on peut offrir, de déterminer la structure du territoire, de recenser les capacités des communes, bref, de structurer l'outil de base pour l'utiliser de la manière la plus efficace au profit du maintien des emplois et pourquoi pas pour attirer de nouvelles entreprises. Aujourd'hui, en accord avec le nouveau concept cantonal de promotion économique, nous allons enfin pouvoir passer aux actes.

Clé de répartition à revoir

La COREL se mobilise aussi à travers de nombreuses actions ponctuelles, pour financer des équipements notamment. A chaque fois, cependant, la disparité économique des communes provoque de profondes interrogations. Comment pensez-vous corriger un jour cette solidarité boiteillante?

Pour ce qui est du budget de fonctionnement de la COREL, alimenté par une modeste contribution perçue au prorata du nombre d'habitants, pas de problème. En revanche, le principe de la collecte de

fonds destinés à une action ponctuelle est effectivement préoccupant. Nous avons certes pu nous mettre d'accord pour payer ainsi la patinoire de Malley ou le projet de la Blécherette par participation proportionnelle à la population, mais cette pratique n'est pas satisfaisante, car il faut bien admettre que la valeur du franc n'est pas la même à Chavannes-près-Renens ou à Lutry pour prendre les deux extrêmes. S'il n'est pas certain que Lutry doive payer davantage, il est cependant sûr que Chavannes devrait sortir moins d'argent si nous voulions respecter un certain principe de proportionnalité.

C'est pourquoi notre commission de financement régional a été chargée d'une étude pour proposer une clé de répartition des dépenses d'investissement. Le projet a été transmis aux municipalités, il sera discuté ce printemps au sein des trois secteurs de la COREL. Cette clé reprend un certain nombre de paramètres de la péréquation cantonale, mais elle va plus loin car elle recense véritablement toutes les ressources des communes.

Ce sera dur à faire admettre...

Sans doute. Mais nous devons tenter le coup. Je ne sais pas quels sont les projets de l'Etat; or je ne serais pas étonné si demain il ne présentait pas un système de péréquation de ce même type, c'est-à-dire élargissant les données économiques prises en considération. Il me semble que nous avons intérêt à prendre les devants tant que nous sommes maîtres de notre destin. Sachons nous comporter en élus responsables, non pas en élus qui attendent le diktat du canton.

A propos de diktat. Comment composez-vous avec le poids que représente la commune de Lausanne au sein de la COREL?

Lausanne, c'est bien sûr 50% du poids de notre association. Pourtant je considère, et contrairement à ce que pensent certains, que le chef-lieu est extrêmement ouvert à la région, et qu'il n'a pas l'attitude qu'on lui prête, consistant à tout vouloir ramener à lui.

Votre avis sur un fonds régional de financement?

On en parle au sein de la commission de financement. Un tel système serait idéal. Disons plutôt qu'il relève de l'idéalisme. Car, dans les faits, les communes manquent le plus souvent de cash-flow. Je les vois mal affecter des montants à un fonds qui serait utilisé dans un an ou trois seulement. En revanche, ce serait une bonne chose si elles pouvaient inscrire cette possibilité dans leur plan d'investissement. Elles ne dépenseraient pas d'argent, mais informeraient les conseillers communaux sur la possibilité d'engager une fois ou l'autre une dépense en faveur de la région.

Quel est le grand projet commun en ce printemps?

La revitalisation du Comptoir Suisse, bien sûr! M. Hoefliger, son président, est venu présenter dans les trois secteurs de la COREL le projet de splitting de la société. L'accueil a été favorable. Il n'y a pas eu de levée de boucliers. Mais il faut relativiser les choses, dans le sens où ce ne sont que les municipaux qui ont jusqu'à présent approuvé le principe d'une participation à la Fondation propriétaire des immeubles et des équipements. Au bout du chemin, il s'agira d'attendre les décisions de tous les conseils communaux respectifs pour connaître véritablement l'engagement des membres de la COREL dans cette formidable aventure.

Comment la COREL compte-t-elle procéder?

Le 11 juin, une séance d'information à l'intention des communes sera organisée à Beaulieu, avec la participation des municipalités et des conseils communaux ou généraux. Cette rencontre sera l'occasion de présenter Beaulieu et ses activités et de répondre à toutes les questions au sujet du projet. La décision de principe de la COREL sera ensuite prise lors de son assemblée générale le 3 septembre prochain. Ensuite, il serait souhaitable que les communes concernées soient en mesure de prendre leurs décisions de participation d'ici à la fin de l'année. Cela permettra ainsi au projet de se concrétiser dans les meilleurs délais, soit au début de 1999.

Vision d'avenir

Quel est le destin de la COREL dans le contexte de la nouvelle loi favorisant les associations de communes et, plus loin, dans celui de la prochaine loi sur les agglomérations?

Les associations de communes à buts multiples et à géométrie variable n'ont pour l'instant guère été utilisées dans les communes de la COREL. Quant à la loi sur les agglomérations, elle a suscité des opinions partagées lors de sa consultation. Il faudra voir quel projet l'Etat sortira en été prochain. Mais beaucoup de communes disent, à mon avis à juste titre, qu'il convient d'abord de voir ce que peut véritablement amener l'outil de la loi sur les communes avant de se tourner vers une loi sur les agglomérations. Dans tous les cas, la COREL aura toujours sa raison d'être. On peut en effet imaginer dix communes travaillant ensemble, mais la COREL va bien plus loin que l'agglomération. Que ce soit par exemple avec son action bus pyjama, ou encore contre la toxicomanie. Je crois que la COREL continuera d'exister en tant qu'association de droit privé, avec peut-être une mission redéfinie.